

# **Les chiites ne peuvent pas renier l'allégeance d'Aboubakr et d'Oumar donné au prophète sous l'arbre et Dieu a déclaré qu'il les agrés. Alors pourquoi est ce que les chiites disent le contraire ?**

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Les chiites ne peuvent pas renier l'allégeance d'Aboubakr et d'Oumar donné au prophète sous l'arbre et Dieu a déclaré qu'il les agrés. Alors pourquoi est ce que les chiites disent le contraire ?

Question

Les chiites ne peuvent renier l'allégeance d'Aboubakr et d'Oumar au prophète (ç) plus connu sous le nom de Beyhatoul Rizwan ou allégeance sous l'arbre. Et par rapport à cet allégeance,

Dieu a déclaré qu'il agrée ceux qui ont donné l'allégeance au prophète (ç) sous l'arbre et il savait ce qu'il y avait dans leurs cœurs alors pourquoi est ce qu'après cette information donnée

après par Dieu, les chiites font preuve de renégat et disent le contraire ? C'est comme si les chiites disaient : « Seigneur nous savons à leur sujet ce que tu ne sais pas ! Que Dieu nous en préserve »

Résumé de la réponse

Les chiites ne rejettent pas l'allégeance donné par beaucoup de compagnons entre autre ceux que vous avez évoqué lors de l'évènement de pacte de paix d'Oudeibiya. Ils ne refusent non plus qu'à cette étape de l'histoire, que Dieu ait agréé les compagnons qui ont donné cette allégeance, bien que certains tels que le deuxième calife ont beaucoup posé des questions et avancés les si au prophète (ç) avant de donné son allégeance. Les chiites estiment que l'agrément de Dieu peut se transformer en colère au cas où on ne reste pas ferme par rapport à l'allégeance et l'engagement pris. Cela apparait de manière claire et évidente dans le verset 10 de la sourate Fath qui concerne toujours l'allégeance sous l'arbre.

Dieu dit en effet que quiconque reste ferme à cet engagement, Dieu lui réservera une grande récompense et le comportement de ceux qui briseront le pacte et l'engagement ne serait qu'à leur gré. Nous savons parfaitement aussi que tous ceux qui étaient présent lors de l'allégeance sous l'arbre n'ont pas respectés leur engagement jusqu'au bout. En effet, en fuyant la bataille

de guerre lors de la scène de Houein ils n'ont pas fait preuve de loyauté vis-à-vis de l'engagement qu'ils avaient pris avec le prophète (ç). Quelque chose de similaire apparaît également dans l'histoire du compagnon de l'un des prophètes de la tribu d'Israël qui était parti combattre au front avec Taloud. Alors ce n'est pas exclue que ce qui s'est passé à l'époque des enfants d'Israël puisse se répéter dans notre communauté.

#### Réponse détaillée

Nous allons développer votre question extraite du saint coran en trois axes selon l'ordre suivant :

1 –Est-ce que les chiites ne reconnaissent pas l'allégeance donné par un groupe de compagnons parmi lesquelles les personnes que vous avez évoqué sous l'arbre, une allégeance dont Dieu exprime l'agrément ?

2 – Si Dieu agrée une groupe à la suite d'un évènement, est ce à dire que tous les gens appartenant à ce groupe ne pourront plus commettre d'erreur et de bêtises jusqu'à la fin de leur vie ?

3 – Est-ce que tous les gens qui étaient présents lors de l'allégeance sous l'arbre sont restés fidèles à leur engagement jusqu'à la fin de leur vie ? Ou même jusqu'à la mort du prophète (ç) ?

Retenez que le verset que vous évoquez est le verset 18 de la sourate Fath et pour répondre à votre question, il aurait fallu que vous lisiez le verset 10 de la même sourate afin de comprendre ce qui en ressort au sujet de ceux qui violent leur pacte. Alors est ce que vous vous êtes posé la question de savoir si l'agrément exprimé dans les versets de la sourate Fath était une forme d'agrément éternel inchangable, pourquoi est ce que Dieu parle alors de violation d'engagement ? Nous pensons à partir de cela qu'après l'arrivée de l'armée des musulmans dans la région d'Oudeibiya et la propagation d'une nouvelle inquiétante au sein des musulmans, le prophète (ç) les réunis autour de l'arbre et pris d'eux l'engagement selon lequel en cas de guerre qu'ils ne tournent pas le dos à l'ennemi et qu'ils ne s'enfuient pas. Et tous les musulmans présents avaient donné leur allégeance par rapport à cela excepté une seule personne.[1] C'est à la suite de cela que Dieu exprima son agrément à ceux là et fit descendre sa quiétude et sa tranquillité sur eux. Donc nous ne contestons pas la présence d'un grand nombre de compagnons dans cette allégeance raison pour laquelle on ne peut parler de mécréance et de déclaration contraire. Nous ne contredisons pas le verset coranique, alors

vous devez répondre à la deuxième partie de la question tout en disant: « selon vous l'agrément de Dieu et la descente de la sérénité sur les compagnons est ce que une forme de garantie éternelle qui fait en sorte que nous n'ayons aucun droit de critiquer le comportement une certain ont eu par la suite ? Nous ne concevons pas les choses de cette manière et nous pensons que notre position relève des enseignements du coran.

Nous allons vous apporter nos arguments afin d'établir la différence entre l'agrément de Dieu par rapport aux compagnons lors de cet évènement et nos critiques vis-à-vis du compagnon de certains d'entre eux. Ici, en plus du verset 10 de la sourate Fath que nous avons expliqué, nous allons évoquer un autre évènement similaire qui s'est produit avec les enfants d'Israël car vous êtes d'accord avec nous que ce qui s'est passé dans les communautés précédentes peuvent se répéter dans les communautés d'après.[2]

Tel qu'il ressort du saint coran, Dieu avait accordé des faveurs aux enfants d'Israël et les avait élevés au dessus des gens du monde.[3] N'est ce pas pour des raisons de leur patience et de leur endurance Dieu ne leur a pas dit que sa bonne promesse vis-à-vis d'eux avait atteint son niveau d'accomplissement ? Dieu ne les a-t-il pas placés dans la meilleure des positions après qu'ils aient atteint le niveau de la science et de la connaissance ? Après tout cela n'y a t-il pas eu des divergences et des divisions entre eux ?[4] Ne vous rappelez vous pas d'un autre évènement sur les enfants d'Israël où lorsqu'un groupe d'entre eux demandait au prophète Moïse (as) de sortir un décret afin qu'ils combattent leur ennemi sous l'égide du drapeau divin. Leur prophète leur avait répondu que le décret de la guerre peut arriver mais vous décidez de désobéir.

Ils réagirent face à leur prophète en disant que nous avons été expulsés de nos maisons. Nos enfants ont été chassés de leurs maisons. Et après qu'ils aient beaucoup insisté, Dieu décréta qu'ils aillent en guerre et dès le début, certains avaient déjà commencé à désobéir ! Mais malgré cela, Taloud fut désigné comme commandement de l'armée des enfants d'Israël et ce choix n'a pas manqué de susciter leur protestation. Finalement, le petit nombre restant se rendit en guerre sous el commandement de Taloud et ils réussirent à récupérer la caisse de Moussa (as) qui était couverte de la sérénité de Dieu et contenant les insignes des ancêtres pour les motiver au front et cette caisse était transportée par les anges. A la suite de ces signes divins, Taloud les avait encore avec une chamelle et c'est à l'issue de cette épreuve que beaucoup s'étaient encore séparés de lui et seul un petit groupe l'avait suivi au front de guerre.

Certes Dieu avait fait preuve d'affection vis-à-vis de ce petit groupe et leur avait fait vaincre leur ennemi à travers la bataille que David avait livré contre Goliath et le tua.[5]

Pouvons dire que comme la sérénité de Dieu qui est le signe de son agrément était descendue sur l'ensemble des enfants d'Israël avant qu'ils ne se mettent en route pour la guerre ?

Pouvons déduire que nous ne pouvons pas émettre des critiques vis-à-vis de ceux qui ont fuit la guerre et qui par deux fois ont refusé de se présenter au front ? Cette manière de penser est t-elle compatible avec les enseignements du coran ? Votre question ne vas t-elle pas dans ce sens ?

Peut être direz vous que ces deux situations sont différentes et que les compagnons de Taloud ont gâché leur passé par leur fuite. Mais cela ne s'est pas produit au sujet du messager de l'islam. Et à ce propos il faut dire que :

1 : Dans ce cas, vous accepté de manière générale que les comportements des hommes après peut entacher leur passé plein de gloire.

2 : Nous sommes sans ignorer que lors de l'allégeance sous l'arbre, une condition avait été fixée selon laquelle les musulmans ne devaient pas fuir le front de guerre. Mais il n'y avait pas eu bataille pour qu'on puisse se mettre à évaluer le comportement de ceux qui avaient donné l'allégeance.

Mais nous constatons que des années après lors de la bataille de Hounein, beaucoup de compagnons parmi ceux qui avaient donné l'allégeance sous l'arbre étaient présents au front mais lorsque l'armée de l'ennemi avait lancée son attaque, la plupart d'entre eux se sont enfuis abandonnant le prophète (ç) seul avec un petit groupe au point où le prophète (ç) lança ce cri : « Où sont ceux qui ont donné l'allégeance sous l'arbre ?[6] » il a fallu que la tranquillité de Dieu et ses anges soldats invisibles descendent sur la scène de bataille pour donner la victoire aux musulmans[7].

Si on laisse de côté les gens qui sont restés avec le prophète (ç), et ceux qui ont fui, est ce qu'on ne peut pas considérer ce geste comme une violation d'engagement de la part de certains musulmans ? En effet, se contenter juste de donner l'allégeance sans respecter et mettre en application les clauses de cette allégeance ne peut pas susciter l'agrément divin

éternel !

En ce qui concerne le premier et le deuxième calife, si on en tient pas en considération leur divergence au sujet de soi rester au front, soi s'enfuir lors de la guerre de Hounein, sans les compter parmi les fuyards, nous devons savoir qu'après avoir donné l'allégeance au prophète

(ç) sous l'arbre, ils se sont mis à s'opposer à certaines décisions du prophète (ç) face auxquelles ils ne sont pas soumis totalement en exprimant des critiques virulentes à l'encontre du messager de Dieu. Voici un exemple :

Après que le pacte de paix d'Oudeibiya fut signé, la possibilité d'une guerre fut carrément dissipée. L'armée des musulmans prirent la décision de rentrer à Médine. Oumar vient auprès du prophète (ç) et lui dit : « ô messager n'es tu pas avec la vérité, et ceux là ne sont pas dans le faux ? N'est ce pas ceux qui meurent de notre côté iront au paradis et ceux qui meurent de leur côté iront en enfer ? Le messager répondit : « Certes tel est le cas » Oumar demanda alors de nouveau : « Pourquoi alors dans notre religion nous avons pris des positions qui traduisent notre faiblesse sans que Dieu n'ait prononcé un jugement entre nous et les mécréants ?

Pourquoi prenons nous la décision de rentrer à Médine ? » ; Le messager dit : « ô fils de Khatab, je suis le messager de Dieu et Dieu ne m'a jamais déshonoré ». Oumar ne fut pas convaincu malgré cet entretien avec le prophète (ç) et il s'éloigna du prophète (ç) avec beaucoup de colère et de fureur. Il se rendit auprès d'Aboubakr et répéta les mêmes à ce dernier, Aboubakr lui dit : « Dieu n'a jamais déshonoré son prophète. C'est après alors que les versets de la sourate Fath furent révélés et le messager leur récita ce verset pour Oumar. Oumar fut étonné et demanda : « Avons acquis la victoire à travers cette accord de paix ? Le messager répondit Oui »[8]

Jugez vous-mêmes est ce qu'un honorable compagnon peut oser se dresser ainsi face aux décisions du prophète (ç), un compagnon que le coran exprime très bien qu'il est en train d'agir en fonction des passions de son cœur[9] un compagnon dont le coran critique sévèrement ainsi. Alors pourquoi est ce que d'autres personnes ne peuvent également pas exprimer le moindre point de faiblesse de la part de quelqu'un ou de son comportement en ce qui concerne la question du califat. On doit se taire et ne rien dire au sujet des gens comme celui là juste parce qu'ils étaient présents lors de l'allégeance sous l'arbre ?

Nous les chiites ne faisons pas preuve de mécréance vis-à-vis de la nouvelle divine par

rapport à son agrément sur les compagnons. Mais nous disons plutôt : « Seigneur vous connaissiez ce qui n'était pas apparent pour ainsi faire des mises en gardes vis-à-vis de ceux qui vont violer leur engagement sinon nous aurons pensé que malgré ce genre d'allégeance, personne n'aurait violé son pacte vis-à-vis de Dieu et de son messager ! Et tous les gens qui étaient présents lors de cet allégeance sans tenir compte des actes qu'ils vont poser après iront au paradis. Voilà nous ce à quoi nous autres les chiites croyons ; mais on a l'impression que certains de nos frères croient beaucoup au verset de l'allégeance et de l'agrément mais ne prennent pas en considération ce qui ressort dans le verset où Dieu met en garde ceux qui vont briser leur engagement. Ceux là pensent qu'en décrétant son agrément pour les personnes qui étaient présentes lors de cet allégeance, cela devient un argument pour dire plus aucune menace qui pèse sur eux et que Dieu a juste parlé du manque d'engagement par simple plaisir !

Que Dieu nous en préserve.

---

---

[1] - Jami ul bayane fi Tafsir al Qor'an, Abou Ja'far Tabari, vol 26, page 54 et 56, Darul Maarefat, Beyrouth, 1412 hégire lunaire.

[2] - Sahih Tirmizi, vol 4, page 137, Darul fiqh, Beyrouth 1403.

[3] - Sourate Baqarah : 47.

[4] - Sourate Younous : 93.

[5] - Tout cet évènement apparaît clairement dans les versets 246 à 252 de la sourate Baqarah.

[6] - Jami ul bayane fi Tafsir al Qor'an, Abou Ja'far Tabari, vol 10, page 71.

[7] - Sourate Tawba : 25 à 27.

[8] - Jami ul bayane fi Tafsir al Qor'an, Abou Ja'far Tabari, vol 26, page 45.

[9] - Sourate Najm: 3 à 4